



REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

PENSEZ À SIGNALER TOUT CHANGEMENT

Afin de permettre d'ajuster au mieux le montant de votre Redevance Ordures Ménagères pour 2025, merci de mettre à jour si nécessaire vos informations via le Portail déchets avant le **15 février 2025**.

portail-dechets.cc-mdl.fr

DES TUTOS POUR VOUS AIDER

Pour faciliter vos démarches, des vidéos vous présentent en détail l'utilisation du Portail déchets. Rendez-vous sur www.cc-montsdulyonnais.fr rubrique environnement et déchets.



VOUS N'AVEZ PAS INTERNET ?

Rendez-vous dans votre mairie ou dans l'une des maisons des services, les agents d'accueil vous accompagneront dans la mise à jour de vos informations.

Pour ces mises à jour ou pour toute autre demande, le service gestion des déchets reste à votre disposition aux coordonnées ci-dessous.
redevance-dechets@cc-mdl.fr
Tel : 07 60 45 32 18
(9h>12h et 14h>16h)

LA COMPOSITION DE VOTRE FOYER OU VOS COORDONNÉES ONT CHANGÉ ?

Cliquez sur « J'effectue une demande et je paye mes factures » puis sur « Modifier mon adresse e-mail ou mon numéro de téléphone » ou « Modifier mes informations de facturation » ou « Changement de situation ».

VOUS AVEZ CHANGÉ DE COORDONNÉES BANCAIRES ?

Cliquez sur « J'effectue une demande et je paye mes factures » puis sur « Modification des coordonnées bancaires ».

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ ?

Cliquez sur « J'effectue une demande et je paye mes factures » puis :

- si votre nouveau logement est situé dans la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, cliquez sur « Je signale mon déménagement ».
- si votre nouveau logement est situé en dehors, cliquez sur « Je résilie mon abonnement ».

Pour permettre la prise en compte d'un changement de situation, la fourniture de justificatifs sera obligatoire.